



Lundi 20 mai 2019

à 19 h

Compte-rendu du Conseil
Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier		X	
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle		X	LALEU Marie-Laure
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole		X	CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	X		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès		X	ZBORALA Bernard
PERRIER Sylvie		X	NOUHAUD Jean-Louis
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	X		
SCHOENDORFF Frédéric	X		
VIANELLO Pascal		X	SAUVAGNAC Bernard
VINCENT François	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mme Martine ASTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Ordre du jour Conseil Municipal

FINANCES LOCALES

1. Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris

Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2020 (délibération reportée aux votes du 25 juin 2019)

COMMANDE PUBLIQUE

2. Résultat de consultation : rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie
3. Résultat de consultation : achat de matériel scénique pour l'Espace Culturel du Crouzy
4. Résultat de consultation : travaux de menuiseries intérieures

URBANISME

5. Convention d'autorisation d'occupation d'une parcelle communale pour la pose d'un rucher par la communauté urbaine Limoges Métropole sur la commune de Boisseuil et mise à disposition du bien à la commune de Boisseuil

FONCTION PUBLIQUE

6. Modification de la grille des emplois

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FINANCES LOCALES

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir. Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. La commune souhaitait s'inscrire dans cette démarche de solidarité mais au vue de la clôture de la collecte par la Fondation du Patrimoine, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de ne pas allouer de subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas allouer de subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la restauration de Notre-Dame de Paris.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2020

Par délibération du 12 juin 2012, le Conseil Municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L2333-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Conformément aux articles L2333-9, L2333-10 et L2333-12 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

En effet, le CGCT prévoit que chaque année avant le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année

(article L2333-12 du CGCT) et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5€ par m² par rapport à l'année précédente (article L2333-11 du CGCT).

Ainsi, sur la base du B de l'article L2333-9 du CGCT, le tarif maximum servant de référence pour la détermination des tarifs prévus aux 2° et 3° dudit article s'élève pour la commune de Boisseuil en 2020 à 16,00€. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2020 s'élève ainsi à + 1.6% (source INSEE). Un coefficient multiplicateur s'applique à ce tarif de référence, suivant les dispositifs et leur surface.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de la TLPE pour les dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, tels qu'indiqués dans le tableau ci-annexé et pour une application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Enseignes (article L2333-9-B-3° du CGCT)

Exonération pour les surfaces inférieures ou égales à 7m²

Superficie / annonceur	> 7 m ² et ≤ 12 m ²	> 12 m ² et ≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2020	16.00€	32.00€	64.00€

Dispositifs publicitaire et pré-enseignes (article L2333-9-B-1° et 2° du CGCT)

	Support non numérique		Support numérique	
Superficie / annonceur	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2020	16.00€	32.00€	48.00€	96.00€

COMMANDE PUBLIQUE

2. RESULTAT DE CONSULTATION : RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2019, il avait été autorisé à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie.

La consultation des entreprises a été réalisée en procédure adaptée. Elle portait sur 15 lots. Au terme de cette consultation, l'ensemble des offres remises ont été étudiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour les lots n°9, 12, 14 et 15 aucune offre n'a été déposée.

Pour les lots n°3, 5, 7 et 10 l'écart de prix avec l'estimation du maître d'œuvre en phase APD est très important.

Pour le lot n°4, seule une offre a été remise par une entreprise dont la situation financière est incertaine.

Pour les lots n°1, 2, 6, 8, 11 et 13, c'est la proposition économiquement la plus avantageuse qui a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de déclarer les lots n°9, 12, 14 et 15 infructueux en raison de l'absence d'offre,
- de déclarer les lots n°3, 5, 7 et 10 infructueux en raison du caractère inacceptable par le prix,
- de déclarer le lot n°4 infructueux en raison de la situation financière incertaine de l'entreprise ayant déposé une offre,
- de retenir les offres suivantes :

N°	Désignation du lot	Désignation entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
01	VRD – Espaces verts	SAS MASSY TP	38 667,78	46 401,34
02	Démolitions	SAS MASSY TP	39 967,32	47 960,78
06	Etanchéité	SAS SMAC	9 549,33	11 459,20
08	Serrurerie - métallerie	SA JOUANDOU	24 829,60	29 795,52
11	Revêtements de sol	SARL SOLS BOUTIC	47 810,14	57 372,17
13	Ascenseur	SAS DUTREIX-SCHINDLER	26 756,00	32 107,20
		TOTAL	187 580 ,17	225 096,20

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés de travaux avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 187 580, 17 € H.T. soit 225 096, 20 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à relancer une consultation pour les lots n°3, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14 et 15.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

3. RESULTAT DE CONSULTATION : ACHAT DE MATERIEL SCENIQUE POUR L'ESPACE CULTUREL DU CROUZY

Monsieur le Maire indique que trois devis ont été réalisés pour l'achat d'une console numérique et deux projecteurs asservis.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise ACAD Equipement SAS pour un montant total de 6 249,80 € HT soit 7 499,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner au Maire l'autorisation de signer ce marché avec l'entreprise ACAD Equipement SAS – 37 rue du Moulin des Bruyères – 92400 COURBEVOIE pour un montant de 6 249,80 € HT soit 7 499,76 € TTC.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

4. RESULTAT DE CONSULTATION : TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES

Monsieur le Maire indique qu'il a lancé une consultation pour la réalisation des travaux de menuiseries intérieures suivants :

- Restaurant scolaire :
 - o Réalisation d'une cloison pour diviser la salle de restauration en deux volumes ;
 - o Remplacement de deux portes dans la partie cuisine (légumerie et local poubelles) ;
- Salle polyvalente : remplacement de la porte d'accès à la réserve par une porte coupe-feu ;
- Gymnase : fourniture et pose d'une cloison dans les sanitaires pour séparer le bloc hommes du bloc femmes.

A l'issue de cette consultation, 3 offres ont été remises par des entreprises et étudiées.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise SCOP ARL ALIBOIS pour un montant total de 9 012,62 € HT soit 10 815,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner au Maire l'autorisation de signer ce marché avec l'entreprise SCOP ARL ALIBOIS – 6 allé de Dion-Bouton – 87220 FEYTIAT pour un montant de 9 012,62 € HT soit 10 815,14 € TTC.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

URBANISME

5. CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LA POSE D'UN RUCHER PAR LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE SUR LA COMMUNE DE BOISSEUIL ET MISE A DISPOSITION DU BIEN A LA COMMUNE DE BOISSEUIL

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que deux ruches ont été installées sur le territoire boisseuillais en avril 2017 à proximité du Bois du Crouzy.

La convention proposée a pour objet de définir les obligations des deux parties concernant la mise en place d'un rucher sur le territoire de la Commune et de définir les services associés. Elle vaut aussi autorisation d'implanter le rucher sur les parcelles mises à disposition par la commune, qui en assurera la gestion pendant toute la durée d'exécution de la convention (5 ans).

La Commune de Boisseuil s'engage pendant cette durée à assurer la gestion du rucher sous son entière responsabilité. Elle s'engage à entretenir et à veiller au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages.

La convention d'occupation n'ayant pas été signée en 2017 avec Limoges Métropole, il convient de le faire aujourd'hui afin de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation d'une parcelle communale pour la pose d'un rucher par la communauté d'agglomération sur la Commune de Boisseuil et mise à disposition du bien à la Commune de Boisseuil ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les éventuels avenants apportés à la présente convention, concernant la possibilité de modifier l'implantation du rucher en fonction de la présence de plantes mellifères aux alentours.**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FUNCTION PUBLIQUE

6. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cette décision est soumise à l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, qui a émis un avis favorable en date du 5 avril 2019. Suite au départ à la retraite de l'agent occupant le poste de responsable comptabilité à compter du 1^{er} décembre 2018, il convient de modifier la grille des emplois comme suit :

- Suppression du poste n°3: Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2019.

- Création du poste n°3 : Adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider la modification de la grille des emplois ;**
- **de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste n°3) au 1^{er} août 2019;**
- **de créer un poste d'adjoint administratif (poste n°3) au 1^{er} août 2019 ;**
- **d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;**
- **de donner au Maire, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées ;**
- **d'approuver la grille des emplois au 1^{er} août 2019.**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

INFORMATIONS

Accès au court extérieur de tennis pour tous : M. Vincent propose que le court extérieur de tennis soit laissé ouvert pour faciliter l'accès et favoriser la pratique sportive. Si vous êtes favorables à cette proposition, un règlement de fonctionnement sera mis au vote lors du prochain conseil.

La FFT a versé 42 000 € de subvention au club de tennis, celui-ci a reversé immédiatement la somme sur le compte de la municipalité.

Inauguration tennis, le bureau municipal choisit la date du 15 juin à 11h (jour des finales du tournoi du club).

Réunion du conseil communautaire extraordinaire du 06/05 : projet d'aménagement routier à l'Est de Limoges, déviation de Feytiat et raccordement à la RD 941 :

Résultats des votes : Pour : 29 – Contre : 34 – Abstention : 8

Réunion publique la Planche : A la demande d'une riveraine, Philippe Janicot a organisé une réunion publique le 24 avril, 14 propriétaires de l'allée des genêts étaient présents. A l'issue de cette rencontre 3 propositions vont être étudiées :

- Instaurer un sens prioritaire (code de la route : celui qui monte est prioritaire)
- Poser un miroir afin de voir plus loin dans cette voie, si un véhicule est déjà engagé.
- Goudronner le trottoir chemin des genêts dans sa totalité

Nous sommes en attente du retour de la communauté urbaine sur ces points (étude de faisabilité)

Philippe Janicot précise que les riverains seront prévenus par courrier des décisions prises et qu'il y aura un panneau ajouté au rond-point ainsi qu'un marquage au sol.

Courrier de la communauté urbaine sur le budget voirie : la note de la commune (19 à 13) ayant baissé, les fonds disponibles en 2019 sont plus importants que prévus même si une bonne partie a déjà été affectée au Vieux Boisseuil.

Montant disponible 43 700 €, cout estimatif du Vieux Boisseuil 16 700 € reste 13 577 € pour une opération à définir et 12 900 € pour des travaux d'entretien courant.

Enfouissement de réseau : Le SEHV entamera l'étude de l'enfouissement de réseau sur le secteur des Bruges en 2022, les travaux pourraient être programmés en 2023.

Bacs du Buisson, le nouveau propriétaire de la ferme au Buisson souhaite céder à la commune les bacs en pierre. L'étude est en cours.

Alain Bardaud a signé un sous-seing avec M. Genest, promoteur immobilier.

Aménagement sur le terrain de M. Maurelet, les certificats d'urbanisme sont en cours.

Réunion au multi-accueil : dans le cadre du partenariat avec la CAF et le multi accueil, une réunion annuelle s'est déroulée le 16 avril. L'association présente des finances saines et l'avenir du service n'est pas compromis. L'inquiétude vient plutôt de la difficulté à trouver des bénévoles pour renouveler le bureau.

Ecole compte-tenu de l'ouverture d'une classe, nous avons demandé aux enseignants de modifier les horaires de l'école afin d'avoir 15 minutes de plus en pause méridienne. Nous attendons le retour.

M. Hadjadj nous a confirmé son départ à la retraite.

Sandrine Sazerat ajoute que le poste de directeur à partir de septembre 2019 serait un poste à temps complet réservé à la direction étant donné le nombre de classes (13).

Matthieu Bouysse, emploi d'avenir, a été recruté par Limoges Métropole dès la fin de son contrat chez nous (27 juin). Il va falloir le remplacer.

Recrutement de Sandy Peters aux espaces verts sur le mi-temps de D. Peyrot.

La prochaine commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) se tiendra le mardi 25 juin à 9h30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 25 juin à 18h.

Levée de la séance à 20h30.